

# Quelles précautions prendre en amont et en aval de la réalisation des tests ?

## En amont de la réalisation des tests antigéniques rapides

- Compléter **trois étiquettes avec le nom, le prénom, la date de naissance et le numéro de sécurité sociale** de la personne
- Apposer une étiquette sur la **fiche de communication du résultat** au patient, une sur le **tube d'extraction** et une sur la **cassette immunochromatographique**

## En aval de la réalisation des tests antigéniques rapides

Dans son avis du 8 novembre 2020, le Haut Conseil de la Santé Publique recommande d'éliminer :

- les **déchets biologiques** (écouvillon, tube d'extraction, cassette) : par la **filière des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)**
- les **équipements de protection individuelle** : par la **filière des ordures ménagères**. Les EPI sont placés dans un sac plastique pour ordures ménagères dédié, opaque, disposant d'un système de fermeture fonctionnel et d'un volume adapté (30L au maximum). Quand le sac est presque plein, il est fermé et placé dans un deuxième sac pour ordures ménagères de mêmes caractéristiques qui sera également fermé. Les déchets sont stockés durant 24 heures à température ambiante sur le lieu d'exercice du professionnel de santé avant leur élimination via les ordures ménagères